

# FICHE PRODUIT ET D'INFORMATIONS TECHNIQUES INSECTI'VOLANTS

Insecticide à usage professionnel

#### 1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

INSECTI'VOLANTS est un insecticide professionnel de formulation concentrée et équilibrée dans le choix des pyréthrinoïdes

- Effet choc et abattage immédiat
- Combat les invasions d'insectes
- Rémanence extrême de l'ordre de 4 à 8 mois suivant les supports
- Ne tâche pas
- Non corrosif
- Non émulsifiable
- Sans danger pour les animaux à sang chaud
- Toxique pour la faune aquatique et les animaux à sang froid

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

- Mouches
- Moustiques
- Taons

- Fourmis volantes
- Guêpes
- Mites

#### 3. UTILISATION - MODE D'EMPLOI

- Bien agiter l'aérosol
- Fermer toutes les issues du local à traiter
- Evacuer les animaux domestiques
- Pulvériser environ 5 secondes pour un volume 30 m<sup>3</sup>
- Protéger les denrées alimentaires
- Renouveler l'opération si nécessaire

#### 4. CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Odeur : Légèrement agréable
 Couleur : Incolore à légèrement jaune

Masse volumique : 0,798g/cm³ à 20°C

• Point éclair : < 0°C

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage professionnel, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F

#### 6. CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

Aérosol de 1000ml (12 aérosols / carton). Référence 105325

Cette fiche technique a été établie le 01/04/16 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés sur nos connaissances et expérience à ce jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.